



Décès dans le cadre du loueur meublée non professionnel

Par **chabert thomas**, le **20/11/2018** à **07:29**

Bonjour,

Pour information nous sommes en train d'acheter, en qualité de Loueur meublée non professionnel (LMNP), un appartement avec ma femme à 50% chacun que nous allons louer. Nous nous sommes mariés en 2009 sous le régime de la séparation de biens et avons une fille de 8 ans.

Comme il est stipulé sur les 3 derniers paragraphes du lien ci dessous, il existerait en cas de décès de ma femme ou moi, un démembrement de propriété qui remettrait ainsi en cause l'amortissement comptable du bien dans le cadre du LMNP.

http://www.compta.com/blog/metiers/immobilier/location_meublee/deces-propretaire/3895

Que faudrait-il faire selon vous afin d'anticiper ce risque ?

Puis-je ainsi transmettre à ma femme l'intégralité de la pleine propriété en cas de décès me concernant et inversement pour elle sans qu'une partie revienne à notre fille qui elle est mineur ?

Par avance merci pour vos réponses.

Cordialement.

M. CHABERT